



## COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N°18

---

Réunion : 20/12/2022

Horaires : 14h 30 à 16h 30 Présentiel/Visio

---

Président(e) : Mr André LUCAS

---

**Présent(e)s :** Mmes Chantal DELOGE, Agnès IRLA, Ghyslaine SALDANA.  
Mrs Patrick BOUDREAULT ; Cyril DURAND ; François IRLA.

**Excusés :** Mrs Jacques ADGE ; Francis DAUSSEING ; Christian GRAS ; Roland MAURIN ; Christian VIDAL, Jean-Claude LAFFONT.

---

### Rappel

#### Permanence Hivernale

La commission organise une permanence du Vendredi 16h au Dimanche 9h pour traiter les arrêtés Municipaux pour terrains impraticables.

**Seuls les documents envoyés sur [permanence@occitanie.fff.fr](mailto:permanence@occitanie.fff.fr) seront pris en compte .**

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

### Coupe D'Occitanie

**La commission a effectué les tirages des catégories suivantes :**

**1/8<sup>ème</sup> de Finale des Séniors Foot Entreprise qui se dérouleront la semaine du 6 au 11 mars 2023**

**1/16<sup>ème</sup> de Finale Futsal Séniors qui se dérouleront la semaine du 6 au 12 février 2023**

**1/8<sup>ème</sup> de Finale Futsal Séniors qui se dérouleront la semaine du 13 au 19 mars 2023**

**1/16<sup>ème</sup> de finale des Séniors Féminines et 1/8<sup>èmes</sup> de Finale des U18 Féminines qui se dérouleront les 7/8 janvier 2023.**

## Information sur les prochains tirages au sort

Le 10.01.2023 :

- Tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe Occ. INTERSPORTS Seniors
- Tirage au sort des 8èmes de finale de la Coupe INTERSPORTS FEM.

Le 12.01.2023 :

- Tirage au sort des 16èmes et 8èmes de finale de la Coupe Occitanie U15 F - U19 – U17 et U15

## Coupe Nationale FUTSAL

La Finale régionale s'est déroulée le samedi 17 Décembre sur 3 rencontres.

Les clubs qui se sont qualifiés sont :

**L'US QUINT FONSEGRIVES (R1)**

**MONTPELLIER MEDITERANEE (D2)**

**PLAISANCE PIBRAC FUTSAL (D2)**

Le club de l'UJS (D1) est qualifié d'office.

Le tirage des 1/32<sup>ème</sup> de Finale Nationale est programmé ce mercredi 21 Décembre et les matchs se dérouleront le Samedi 21 Janvier 2022

## Clubs de LIGUE en infraction par rapport à leur obligation d'engagement d'équipes

La commission a fait le point sur les clubs qui sont en infraction.

Chaque club sera informé verbalement et par courrier afin de leur donner la possibilité de se mettre en conformité avant la fin de la saison 2022/2023.

### **OBLIGATIONS DES CLUBS – EQUIPES DE JEUNES A 11**

#### **RAPPEL - ARTICLE 39**

3. *Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*

#### **NATIONAL 3**

La commission constate que tous les clubs sont en règle vis-à-vis des équipes de jeunes à 11

#### **REGIONAL 1**

La commission constate que tous les clubs sont en règle vis-à-vis des équipes de jeunes à 11

#### **REGIONAL 2**

#### **US CAZERES (500348)**

La commission prend note :

- Que le club a, en entente avec Le Fousseret Lavelanet, engagé deux équipes lors de la première phase du District Haute Garonne (U16 Niv. B P/A et U15 Niv.B P/A)
- Que le club du Fousseret Lavelanet étant engagé en Départemental 2, il a également l'obligation, selon le règlement du District d'appartenance, d'engager, au minimum, une équipe de jeunes en football à 11,

- Qu'en vertu de l'article 39.3 des R.G. de la LFO : « *Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit **au moins égal au total** des obligations des clubs constituants* »
- Qu'au vu de ce qu'il précède, le total des équipes en entente doit être de 3 (deux pour l'US Cazerès et une pour Le Fousseret)
- Dit, qu'à ce jour, **il manque UNE EQUIPE DE JEUNES A 11** pour estimer remplir l'obligation de l'US CAZERES vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11.

### **REGIONAL 3**

#### **USA PEZENS (527203)**

La commission prend note :

- Que le club n'a engagé aucune équipe de jeunes en football à 11,
- Que le club n'a pas engagé une équipe U13
- Que le club n'a engagé aucune équipe en football d'animation
- Dit, qu'à ce jour, **il manque DEUX EQUIPES DE JEUNES A 11, UNE EQUIPE U13 ET 2 EQUIPES DE FOOTBALL D'ANIMATION** pour estimer remplir l'obligation de l'US PEZENS vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11 (deux minimum), d'équipe U13 et d'équipes de football d'animation

#### **US LEGUEVIN (514449)**

La commission prend note :

- Que le club a engagé une équipe de U15 à 11 dans les compétitions du District de Haute Garonne,
- Dit, qu'à ce jour, **il manque UNE EQUIPE DE JEUNES A 11** pour estimer remplir l'obligation de l'US LEGUEVIN vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11 (deux minimum)

#### **F.S. RIEUPEYROUX SALV. (549427)**

La commission prend note :

- Que le club a, en entente, notamment avec l'US Bas Rouergue, engagé deux équipes lors de la première phase du District Aveyron (U17 D2 et U15 D2)
- Que le club de l'US Bas Rouergue étant engagé en Départemental 1, il a également l'obligation, selon le règlement du District d'appartenance, d'engager, au minimum, deux équipes de jeunes en football à 11,
- Qu'en vertu de l'article 39.3 des R.G. de la LFO : « *Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit **au moins égal au total** des obligations des clubs constituants* »
- Qu'au vu de ce qu'il précède, le total des équipes en entente doit être de 4 (deux pour F.S. Ségala Rieupeyroux et deux pour l'US Bas Rouergue)
- Dit, qu'à ce jour, **il manque DEUX EQUIPES DE JEUNES A 11** pour estimer remplir l'obligation du F.S. Rieupeyroux S. vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11.

#### **SALLES CURAN/CURAN – (554415)**

La commission prend note :

- Que le club a, en entente, notamment avec Costecalde Lestrade, engagé deux équipes lors de la première phase du District Aveyron (U17 D2 et U15 D2)
- Que le club de Costecalde Lestrade étant engagé en Départemental 2, il a également l'obligation, selon le règlement du District d'appartenance, d'engager, au minimum, une équipe de jeunes en football à 11,

- Qu'en vertu de l'article 39.3 des R.G. de la LFO : « *Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit **au moins égal au total** des obligations des clubs constituants* »
- Qu'au vu de ce qu'il précède, le total des équipes en entente doit être de 3 (deux pour Salles Curan/Curan et une pour Costecalde Lestrade)
- Dit, qu'à ce jour, **il manque UNE EQUIPE DE JEUNES A 11** pour estimer remplir l'obligation du Salles Curan/Curan vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11.

#### **RAPPEL**

La commission, à l'issue des compétitions vérifiera pour les ententes et groupements le respect de l'article 39 sur les feuilles de matchs des équipes concernées :

*« Chaque club de l'entente doit mettre à disposition au minimum trois (3) licenciés par catégorie d'âge ayant participé à un minimum de cinq (5) rencontres. A défaut, ladite équipe en entente ne permettra de couvrir aucun des clubs constituants vis-à-vis de leurs obligations en matière d'équipe de jeunes. »*

De plus, la C.R.G.C. demande aux Districts de vérifier si les obligations au regard du football d'animation sont bien respectées.

#### **Analyse FMI**

**Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements Généraux de la LFO.**

***Suivant l'article 16-Compétitions : Feuille de Match, Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières ».***

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.

- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le scanner et le transmettre à la Ligue par mail uniquement à [competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr) .

- En cas d'impossibilité, vous devez l'envoyer à la Ligue (service compétitions) par email, en dernier ressort par courrier postal dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec nos informaticiens afin de résoudre vos problèmes.

#### **Absence FMI**

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
16/12/2022	Régional 1 - Futsal Poule B	Ujs Toulouse 2 - Carca - Futsal Agglo 1	24668245	Amende 25€ club de UJS Toulouse 2 N°851135

#### **Retard FMI**

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
18/12/2022	Régional 2-Séniors Poule A	Balaruc-Bains 1 - Vauvert Fc 1	24574026	Amende 25€ club de Balaruc- Bains 1 N°520109
17/12/2022	Régional 3-Séniors Poule G	Confluences F.C 1- Esp F.C. 88 1	24549193	Amende 25€ club de Confluences F.C.1 N°541545

17/12/2022	U20 Régional / Poule A	Vergèze Ep 11 - Vendargues Pi 11	24720710	Amende 25€ club de Vergèze Ep 11 N°500377
17/12/2022	U20 Régional / Poule B	Clermontaise 11 - Af Catalan 11	24613941	Amende 25€ club de Clermontaise 11 N°503251
17/12/2022	U20 Régional / Poule C	Figeac Capdenac Qfc 11 - L'Union St Jean Fc 11	24592299	Amende 25€ club de Figeac Capdenac Qfc 11 N°541889
17/12/2022	U18 Régional 1 Poule A	Sète Fc 34 11 - Blagnac 11	24583052	Amende 25€ club de Sète Fc 34 N°500095
17/12/2022	U18 Régional 2 Poule A	Sc Narbonne Montplai 11 - Mende Av Foot Lozère 11	24583316	Amende 25€ club de Sc Narbonne Montplai 11 N°581800
17/12/2022	U18 Régional 2 / Poule B	Narbonne F.U 11 - Trèbes Fc 11	24583444	Amende 25€ club de Narbonne F.U. 11 N°540547
17/12/2022	U18 Régional 2 Poule B	Conques U.S 11 - Group.Uss Gaudens 2l 11	24583449	Amende 25€ club de Conques U.S 11 N°505973
17/12/2022	U16 Régional 2 Poule B	S.C.P.A.S. 11 - Save Et Garonne 11	24581737	Amende 25€ club de S.C.P.A.S. 11 N°553760
17/12/2022	U15 Régional Poule A	Nîmes Mas De Mingue 1 - Agde Rco 1	25068808	Amende 25€ club de Nimes Mas de Mingue 1 N° 552832
16/12/2022	Cpe Occitanie Féminine / Intersport / Poule Unique	Port/Car/Rec 1 - Albi Marssac Tarn Fa 2	25382543	Amende 25€ club de Port/Car/Rec 1 N°508645

### Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
17/12/2022	U18 Régional 2 Poule B	Castres U.S. Foot 11 - Confluent / Lsp 11	24583445	Match non joué, dossier transmis à la CRRM
18/12/2022	U17 Régional 1 Poule A	Sète Fc 34 1 - Narbonne Montplaisir 1	24583731	Match arrêté, dossier transmis à la CRD

### Modifications / Reports / Reprogrammations

#### **SENIORS REGIONAL 1 POULE A**

Suite au récent mail de la Mairie de CLERMONT L'HERAULT (le 09/12/22), soucieuse de maîtriser les dépenses liées à l'énergie, la Commune souhaite une programmation des rencontres REGIONALES en diurne.

La CR Gestion des Compétitions section Séniors

- ⇒ **DÉCIDE** de modifier les créneaux horaires pour toutes les rencontres SENIORS REGIONAL 1 POULE A de l'équipe 1 de CLERMONTAISE (503251) à compter du 01.01.23
- Les rencontres auront lieu **le DIMANCHE à 15H00.**

#### **REGIONAL 1 POULE C**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- **BIARS BRETENOUX / SEYSSE FROUZIN** non jouée les 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 2 POULE A**

Match ROUSSON / LE GRAU DU ROI du 04.12 reportée au 18.12.22

Suite à l'arrêté municipal de la Mairie de ROUSSON interdisant le Stade LAURENT BLANC 1 Pelouse pour travaux  
Suite à l'échange téléphonique le 14/12/22 entre la Mairie de Rousson, nous informant qu'actuellement aucuns travaux sur les installations sportives du Terrain LAURENT BLANC 2 Synthétique, et la CR Gestion des Compétitions section SENIORS.

Suite à la dérogation exceptionnelle accordée par la CRTIS pour faire jouer la rencontre SENIORS REGIONAL 2 POULE A sur les installations sportives du terrain SYNTHETIQUE LAURENT BLANC 2 à Rousson en diurne,

- ⇒ La CR Gestion des Compétitions section SENIORS **DECIDE de FAIRE JOUER** la rencontre SENIORS REGIONAL 2 POULE A
- ROUSSON / LE GRAU DU ROI – DIMANCHE 18/12/22 à 12H00 sur le terrain LAURENT BLANC 2 (Synthétique) à ROUSSON.

Suite aux derniers éléments reçus le 16.12.22, la CR Gestion des Compétitions s'est réunie, en urgence le 16.12.22, pour étudier la dossier ROUSSON / LE GRAU DU ROI Seniors REGIONAL 2 POULE A du 18/12/22.

- ⇒ La CRGC section SENIORS **DECIDE de REPORTER** la rencontre à une date ultérieure.

Concernant la reprogrammation de cette rencontre, comme prévoit les règlements généraux de la LFO (Article 55), la commission pourra être amené à fixer la rencontre en semaine.

### **REGIONAL 3 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO
- US DU TREFLE / VERGEZE EP non jouée les 04.12 et 18.12 est reportée au 08.01.23
  - CHUSCLAN LAUDUN / BEAUCAIRE STADE 30 2 non jouée les 04.12 et 18.12 est reportée au 08.01.23
  - AIGUES MORTES 2 / MARGUERITTES ES non jouée les 04.12 et 18.12 est reportée au 08.01.23
  - ANDUZE SC / ST CLEMENT MONT 2 non jouée les 04.12 et 18.12 est reportée au 08.01.23
  - BEAUCAIRE STADE 30 2 / US DU TREFLE non jouée le 11.12 et reportée au 08.01 est de nouveau reportée au 29.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE D**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FLEURANCE AV 2 / PYR. VALLEE DES GAVES non jouée les 26.11 et 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE E**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FONSORBES AV. 2 / TARBES PYR. 2 non jouée les 26.11 et 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **REGIONAL 3 POULE F**

Match GAILLAC US / BRESSOLS AS du 15.01.23 à 15h

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 20.11.22 par le club GAILLAC US (club recevant) pour jouer la rencontre le 15.01 à 13h

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande de GAILLAC US,
- ⇒ Programme la rencontre GAILLAC US / BRESSOLS AS du 15.01.23 à 13h

### **REGIONAL 3 POULE H**

Matches du club de SALLES CURAN programmés le samedi à 18h au stade Philomène à Curan

Demandes sur FOOTCLUBS effectuées le 05.12.22 par le club SALLES CURAN (club recevant) pour jouer modifier l'horaire des rencontres du 04.02.23 – 04.03.23 – 25.03.23 – 15.04.23 ET 13.05.23

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande de SALLES CURAN,
- ⇒ Programme les rencontres :
  - SALLES CURAN / ALBI le 04.02.23 à 19h
  - SALLES CURAN / BLAGNAC le 04.03 à 20h
  - SALLES CURAN / NAUCELLE le 25.03 à 20h
  - SALLES CURAN / COLOMIERS le 15.04 à 20h
  - SALLES CURAN / MILLAU le 13.05 à 20h

### **REGIONAL 3 POULE H**

Match ST AFFRICAIN / ST ALAN AUCAMVILLE du 14.05.23 à 15h

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 14.11.22 par le club ST AFFRICAIN (club recevant) pour jouer la rencontre le 13.05 à 18h

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande de ST AFFRICAIN,
- ⇒ Programme la rencontre ST AFFRICAIN / ST ALAN AUCAMVILLE du 13.05.23 à 18h

### **COUPE OCCITANIE U19**

Suite décision de la Commission Départementale Règlement et Contentieux du District de l'Hérault du 12.12.2022, La CRGC Section JEUNES et COUPES

- ⇒ Confirme la programmation des rencontres de coupe Occitanie U19 au 07.01.2023:
  - M.ARCEAUX / ENT. BRE USB 2 PT AS
  - JACOU CLAPIERS FA / PERPIGNAN OC

Les clubs MONT. ATLAS PAILLADE et AS MEDITERRANEE 34 ne participent pas aux 1/32èmes de finale de la coupe

En raison de la qualification des clubs de BEZIERS AS et NIMES OL (équipes évoluant en U18 R1 ple A) pour les 1/32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe GAMBARDELLA prévu sur le week-end du 07 – 08.01.23, soit sur le même week-end que les 1/32èmes de finale de la Coupe Occitanie U19 :

La CRGC Section JEUNES décide de :

- REPORTER à DATE ULTERIEURE les rencontres ci-dessous de la Coupe Occitanie du week-end du 07-08.01.23 :
  - VERGEZE EP 11 / BEZIERS AS 11
  - ENT. VIL. MAGUELONE 1 / NIMES OL 11

Match MONTPELLIER AS PTT / U.ST ESTEVE PERPIGNAN MM du 07.01.23 à 15h

Demande et accord sur FOOTCLUBS des 2 clubs pour jouer la rencontre le 07.01.23 à 19h

La CRGC Section Jeunes

- Après vérification du fichier des classements des terrains et éclairages – le terrain Grammont 09 est classé E7, non conforme à la Section 9 – Installations Sportives – Article 75 Particularité des rencontres en nocturne
- La rencontre est maintenue comme initialement prévu

### **U18 REGIONAL 1 POULE A**

Match MONTAUBAN / PAMIERS du 17.12.2022

Suite mail du club de PAMIERS FC (n° 511422) informant qu'en raison de l'organisation de la journée de Noël du 17.12, et des 2 rencontres de la coupe du monde, l'équipe U18 déclare forfait pour la rencontre du 17.12.22

La CRGC Section JEUNES

- Entérine de forfait de l'équipe de PAMIERS pour la rencontre MONTAUBAN / PAMIERS du 17.12.22

Les 4 officiels désignés sur cette rencontre ont été annulés

### **U18 REGIONAL 2 POULE B**

Match TREBES FC / CASTRES US FOOT du 14.01.23 à 15h

Demande et accord sur FOOTCLUBS des 2 clubs pour jouer la rencontre le 14.01.23 à 16h30

La CRGC Section Jeunes

- Après vérification du fichier des classements des terrains et éclairages – le terrain du stade de l'Aiguille est classé E7, non conforme à la Section 9 – Installations Sportives – Article 75 Particularité des rencontres en nocturne
- La rencontre est maintenue comme initialement prévu

### **COUPE OCCITANIE U17**

Match M. LEMASSON RC / CASTELNAU CR. 2 du 07.01 à 15h

Demande par mail du club M. LEMASSON RC (recevant) pour jouer la rencontre à 18h en raison d'un match de Coupe Hérault U15 le 07.01 à 15h.

Conformément aux règlements de la LFO, les équipes jeunes évoluant en compétitions régionales (championnat et coupes) doivent utiliser un terrain classé T6 minimum et un éclairage E6.

La CRGC Section JEUNES

- Après vérification du fichier des classements des terrains et éclairages, le terrain B. GIAMBRONNE n'a pas de classement éclairage - non conforme à la Section 9 – Installations Sportives – Article 75 Particularité des rencontres en nocturne
- La rencontre est maintenue comme initialement prévu

### **U17 REGIONAL POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- U.ST ESTEVE PERPIG.MM / BEAUCAIRE EFC non jouée le 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **U15 REGIONAL POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- MILLAU / AGDE non jouée le 04.12 est reportée au 22.01.23
- MILLAU / BEAUCAIRE EFC non jouée le 18.12 est reportée au 05.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **COUPE OCCITANIE U15**

Match ET. ST SIMON / AUCH du 21.01 à 15h (sans terrain)

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 15.12.22 par le club de ET. ST SIMON de jouer le 22.01 à 13h au stade Marcel Sarcos n°2 à Toulouse

La CRG Section JEUNES

- La CRTIS informe la Section JEUNES que le terrain Marcel Sarcos n°2 est non conforme aux règlements de la LFO



- Le club ET. ST SIMON doit communiquer un terrain classé T6 minimum
- La rencontre reste programmée le 21.01 à 15h

#### **U14 REGIONALE POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontres non jouée le week-end du 17-18/12/2022, pour cause d'arrêté municipal
- BEUCAIREOIS EFC / NIMES OL le mercredi 11.01.23 à 15h

Suite décision de la CR Règlements et Mutations du 14.12.22 concernant le dossier :

Match N° 24584072 : S.O. MILLAVOIS 11 (503091) / GALLIA C. LUNELLOIS 11 (500152) du 11.12.2022 – U14 Régional – Poule A :

LA COMMISSION DECIDE :

➤ **MATCH A JOUER** à une date à fixer par la Commission compétente

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de faire JOUER la rencontre non jouée,
- S.O. MILLAVOIS 11 / GALLIA C. LUNELLOIS 11 mercredi 11.01.23 à 18h30 au stade Bernard Vidal

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

#### **FUTSAL REGIONAL 2 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FUTSAL, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur la semaine de rattrapage prévu au planning de la LFO
- MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL 2 / INTERFUTSAL PAYS CATALAN non jouée le 08.12.22 est reportée au 05.01.2023

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Suite PV de la réunion de la CR Règlements et Mutations du 14.12.22 concernant le match N° 25281752 : A. S. C. NIMOISE 2 (880585) / EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN 1 (560295) du 10.12.2022 – Régional 2 Futsal

LA COMMISSION DECIDE :

- **MATCH PERDU par FORFAIT** à l'équipe A. S. C. NIMOISE 2.
- **INFLIGE une amende de 100€ (2ème forfait)** au club A. S. C. NIMOISE.
- **DIT l'équipe A. S. C. NIMOISE 2 en situation de Forfait Général pour la saison 2022/2023.**

La CRGC Section FUTSAL,

- ⇒ Prend note de la décision de la Commission Régionale Règlements et Mutations du 14.12.2022
- ⇒ ENREGISTRE le FORFAIT GENERAL de l'équipe NIMES ASC 2 du championnat FUTAL R2 Poule A

#### **FOOTBALL ENTREPRISE REGIONALE 1**

Match UNION COURTAGE FC / MUNICIPAL.TOULOUSE du 09.01.23

Demande sur FOOTCLUBS saisie par le club de MUNICIPAL.TOULOUSE (visiteur) pour inverser la rencontre de la phase aller

La CRGC Section FOOTBALL ENTREPRISE

- Après vérification du nombre de matchs du club recevant (UNION COURTAGE si inversion) en phase, l'inversion ne peut pas être effectuée étant donné qu'en phase retour UNION COURTAGE recevra les 3 derniers matchs du championnat (non réglementaire)
- La rencontre reste maintenue comme initialement prévu

Toutefois, avec l'accord du club UNION COURTAGE la rencontre du 09.01.23 pourrait se jouer le 13.01 sur le terrain du club MUNICIPAL TLSE sans inversion, le club UNION COURTAGE resterait club recevant, dans ce cas, l'accord des 2 clubs doit être saisi sur FOOTCLUBS

### **FOOTBALL ENTREPRISE REGIONALE 2**

Match CHU TLSE / AS ACCENTURE du 16.01 au terrain Lardenne 3

Demande des 2 clubs sur FOOTCLUBS pour programmer la rencontre le 18.01 sur les installations du club AS ACCENTURE le 18.01 à 21h au Stade des Barradels à Blagnac sans inversion de match.

La CRGC Section FOOTBALL ENTREPRISE

- Emet un avis favorable à la demande des 2 clubs
- Programme CHU TLSE / AS ACCENTURE du 16.01 au terrain stade des Barradels 1 à Blagnac - le club CHU TLSE reste club recevant

### **FEMININES REGIONAL 1 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- CAHORS / PORT CAR REC non jouée les 15.10 est reportée au 07.01.23
- PORT CAR REC / CRITOURIEN non jouée le 23.10 est reportée au 29.01.23
- AF PAYS D'OC / PORT CAR REC non jouée le 05.11 est reportée au 18.02.23
- PORT CAR REC / AUCH non jouée le 20.11 est reportée au 26.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEMININES REGIONAL 2 POULE B**

Suite au mail du club de MONTAUBAN reçu le 16.12.22 jour, nous informant du forfait de son équipe pour la rencontre **SENIORS FEM REGIONAL 2 POULE B** du 17/12/22

⇒ La CR Gestion des Compétitions entérine le forfait de MONTAUBAN pour la rencontre du 17/12/22

- FC COMTAL / MONTAUBAN est annulée

### **COUPE OCCITANIE FEMININES U18**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer la rencontre non jouée, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- COTEAUX / COQUELICOT MONTECH (2°TOUR) non jouée le 17.12 est reportée au 07.01.23

En conséquence la rencontre du 3°TOUR :

- COTEAUX ou COQUELICOT MONTECH / CAHORS se jouera à une date ultérieure.

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEMININES U18 REGIONAL 1**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- PORT CAR REC / CANET EN ROUSSILLON non jouée le 17.12 est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEMININES U18 REGIONAL 2 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- GAFC / VERGEZE non jouée le 17.12 est reportée au 05.01.23
- ALES OL / JACOU CLAPIER non jouée le 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEMININES U18 REGIONAL 2 POULE A**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- GAFC / VERGEZE non jouée le 17.12 est reportée au 05.01.23
- ALES OL / JACOU CLAPIER non jouée le 17.12 est reportée au 07.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **FEMININES U18 REGIONAL 2 POULE B**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- LATOUR BAS ELNE / CARCASSONNE FOOT FEM non jouée le 17.12 est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

### **COUPE OCCITANIE FEMININES U15**

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de modifier et reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévus au planning de la LFO

- ASM34 / ALES OL non jouée le 18.12 est reportée au 07.01.23
- FC MILHAUD / CANO TOULOUGE non jouée le 17.12 est reportée au 21.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Suite au mail du club de BASSE ARIEGE le 15.02, nous informant du forfait de son équipe pour la rencontre U15 FEM COUPE OCCITANIE

La CR Gestion des Compétitions entérine le forfait de BASSE ARIEGE pour la rencontre du 17/12/22

GHCS / BASSE ARIEGE est annulée

⇒ En conséquence le club de GHCS est qualifié pour le prochain tour.

**Le Président**

André LUCAS

**La Secrétaire**

Agnès IRLA